

Les effets des violences conjugales et familiales sur le droit au séjour

Le 28 février 2020 à Sète

En partenariat avec La Cimade

Introduction :

- ▶ Cadre juridique applicable.
- ▶ Définitions.

Les effets des violences conjugales et familiales sur le droit au séjour

- ▶ La rupture de la communauté de vie en raison des violences conjugales et familiales.
 - Le régime de droit commun prévu par le CESEDA :
 - Les conjoint(e)s de français.
 - Les bénéficiaires du regroupement familial.
 - Les ressortissant(e)s de pays tiers conjoint(e)s de communautaires
 - Les bénéficiaires d'une ordonnance de protection.
 - Les personnes étrangères en situation irrégulière.
 - Le statut particulier des ressortissant(e)s algérien(ne)s.
- ▶ Les autres mesures en cas de violences conjugales :
 - Les exonérations sur les taxes et droits des titres de séjour
 - Le visa retour

Formatrice : Aurélie BEDU

- ▶ Permanente du CICADE depuis 1999
- ▶ Juriste et formatrice spécialisée en droit international de la famille et en droit des étrangers - Responsable depuis 2002 du Lieu ressource du CICADE consacré au droit de la famille des femmes étrangères ou « issues de l'immigration ».
- ▶ Auteur du guide juridique en droit international privé intitulé « Droit de la famille des femmes françaises et maghrébines » paru en 2007.

CICADE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Organisme de formation déclaré

www.cicade.org

